Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-55

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt novembre 2026 à 18h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 13/11/2026	Date d'affichage : 26/11/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 25
Procurations : 5	Nombre de votes : 30
Pour : 30	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – AMATE MASSE Muriel – BALDOVINI Anthony – BIAGGIONI Jean-Luc – BUSSETTA Jean-Yves – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHEYNET Patrick – CLET-DAVID HOULLIER Pascale – DURASTANTI Francis – GIACOBBI Marc – GIACOBETTI Stéphane – GIUGANTI Alexandre – GIULY Martin – GRISCELLI Claire – LUCIANI Dominique – LUCIANI Jean-Emmanuel – MANENTI Grégory – MARCHETTI Laurent – MARCHIONI Patrick – MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule – MEDORI Séverin – PAOLACCI Jean-Toussaint – PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne – POITAU PAOLINI Ivan

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: ANGELI Corinne (pouvoir à BIAGGIONI Jean-Luc) – DE LA MATA Clara (pouvoir à PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne) – LESCHI Jean-Christophe (pouvoir à CLET-DAVID HOULLIER Pascale) - PIRAS Marie-Antoinette (pouvoir à BALDOVINI Antony) – SANTELLI Jean-Baptiste (pouvoir à ALESSANDRINI Anthony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – DOMPIETRINI Pierre-François – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel - PAOLI Jean-François – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – PISCHEDDA Bastien – TADDEI Laurence – VANNUCCI Bernard

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin, membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-7, L. 1612-11 et L. 5211-36 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Communauté de communes de l'Oriente ;

VU la délibération du Conseil communautaire portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des régularisations budgétaires aux articles 66111 en section de fonctionnement et 1641 en section d'investissement, ainsi que d'ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition de deux camions destinés au service de collecte des déchets ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement demeure équilibrée après les ajustements proposés ;

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente, avant la présente décision modificative, un suréquilibre en recettes de 1 437 522,78 € ;

CONSIDÉRANT que les ajustements proposés réduisent ce suréquilibre de 231 610 €, laissant un suréquilibre prévisionnel de 1 205 912,78 € ;

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget principal 2026.

La présente décision modificative vise à procéder à des régularisations budgétaires en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'à ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition de deux camions destinés au service de collecte des déchets.

À cet effet, il est proposé de créer l'opération d'équipement n° 2601 « Acquisition de deux camions », dotée de 593 000 € en dépenses d'investissement.

Les mouvements budgétaires correspondants sont détaillés dans le tableau ci-après.

La section de fonctionnement demeure équilibrée. En investissement, les ajustements proposés réduisent le suréquilibre de 231 610 €, portant celui-ci à 1 205 912,78 € après la décision modificative.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE D66	**CHARGES FINANCIERES**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 000,00 €
CHAPITRE D68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS**	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-14 000,00
CHAPITRE D023	**VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**	
023	Virement à la section d'investissement	-13 000,00
TOTAL DÉPENSES		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

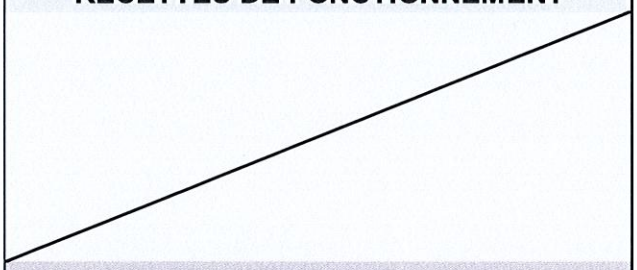

TOTAL RECETTES

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE D16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	
1641	Emprunts en euros	21 210,00 €
OPERATION D'EQUIPEMENT N°2601 : ACQUISITION DE 2 CAMIONS		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	593 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		**614 210,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE R13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	
1312 Financement opération N°2601	Subventions d'équipement transférables — Régions	395 600,00 €
CHAPITRE R021	**VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	
021	Virement de la section de fonctionnement	-13 000,00
TOTAL RECETTES		**382 600,00 €**

SURÉQUILIBRE EN INVESTISSEMENT

Suréquilibre initial du BP 2026	1 437 522,78 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	382 600,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	614 210,00 €
ECART	231 610,00 €
Suréquilibre en RECETTE D'INVESTISSEMENT après DM N°1	**1 205 912,78 €**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

✓ DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget principal 2026, conformément aux mouvements budgétaires présentés ci-dessus ;
- **DE CRÉER** l'opération d'équipement n° 2601 « Acquisition de deux camions », dotée de 593 000 € en dépenses d'investissement ;
- **DE CONSTATER** que la section de fonctionnement demeure équilibrée et que la section d'investissement présente un suréquilibre prévisionnel de 1 205 912,78 € après la présente décision modificative ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au représentant de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
AMATE MASSE Muriel	X					
ANGELI Corinne	X				BIAGGIONI Jean-Luc	
BALDOVINI Antony	X					
BIAGGIONI Jean-Luc	X					
BUSSETA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle	X					
CASANOVA André	X					
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick	X					
CLET-DAVID HOULLIER Pascale	X					
DE LA MATA Clara	X			RAHAZOTTI Jeanne		
DOMPIETRINI Pierre-François						
DURASTANTI Francis	X					
GIACOBBI Marc	X					
GIACOBETTI Stéphane	X					
GIUGANTI Alexandre	X					
GIULY Martin	X					
GRISCELLI Claire	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe	X				pascale Houllier CLEI DAVID MIGOZZI	
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel	X					
MANENTI Grégory	X					
MARCHETTI Laurent	X					
MARCHIONI Patrick	X					
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette	X				BALDOVINI A	
PISCHEDDA Bastien						
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1						
NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	**SIGNATURE**	**POUVOIR A : NOM ET PRENOM**	**SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR**
POITEAU PAOLINI Ivan						
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

ANTHONY ALESSANDRINI

